

Quitter l'entreprise avant la date prévue par la rupture conventionnelle

Par **Polemon**, le **29/04/2019** à **14:47**

je suis d'accord avec mon salarié pour que l'on se sépare à l'amiable.

Nous avons convenu d'une date de rupture au 30/06 dans la convention.

Est-il possible de signer un papier dans lequel serait matérialisé que d'un commun accord nous arrêterons le contrat avant son terme prévu par la rupture conventionnelle ?